

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 MARS 2021**

Le dix-sept mars deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 10/03/2021.

**Etaient présents** : M. David REDON, maire ; M. Christian AÏCOBERRY, Mme Christiane BERGÈRE, M. Patrick BÉNAT et Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, adjoints ; M. Alexandre FARENZENA, Mmes Dominique GARDÈRE, Valérie NIOTOU, Mrs Amaury GOUEDO, Jean-François BOLÉAT, Mme Véronique MÉLET.

**Pouvoir de** Mme Pascale MAURIN à Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT.

**Pouvoir de** Mme Simone BEZIER à Mme Dominique GARDÈRE.

**Etai(en)t excusé(e)s** : Mme Gaëlle DAL MOLIN.

**Etai(en)t absent(e)s** : M. Mathieu BARENOT.

**Secrétaire de séance** : Dominique GARDÈRE.

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le conseil municipal réunit les conditions pour délibérer valablement. Le compte-rendu de la réunion du 10 février 2021 n'appelle aucune remarque de la part du conseil municipal et il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Intégration des excédents reçus du syndicat intercommunal du collège de Coutras dans les résultats reportés du compte administratif 2020 de la commune.

- validation du nouveau projet de la rue Peiresc

Accord du conseil municipal pour rajouter ces points à l'ordre du jour.

#### **I) FINANCES**

##### ➤ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le comparatif, ligne par ligne, entre les sommes budgétisées et le réalisé est donné à chaque membre du conseil.

Le maire sort de la salle. Après avoir entendu la présentation de Madame Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, doyenne d'âge, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif 2020.

LIBELLE	<b><i>FONCTIONNEMENT</i></b>		<b><i>INVESTISSEMENT</i></b>		<b><i>ENSEMBLE</i></b>	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté.....	0.00	216 940.24	32 201.18	0.00	32 201.18	216 940.24
Opération de l'exercice.....	385 543.46	531 013.36	259 327.77	201 006.35	644 871.23	732 019.71
Totaux.....	385 543.46	747 953.60	291 528.95	201 006.35	677 072.41	948 959.95
<i>Résultat de clôture.....</i>		<i>362 410.14</i>	<i>90 522.60</i>			<i>271 887.54</i>
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire (Dissolution du SI Collège de Coutras).....		603.10		591.48		1 194.58
<i>Résultat de clôture définitif</i>		<i>363 013.24</i>	<i>89 931.12</i>			<i>273 082.12</i>
Restes à réaliser.....			8 208.00		8 208.00	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			<b>98 139.12</b>			<b>264 874.12</b>

**Délibération n° 2021/008 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

##### ➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le compte de gestion 2020 du percepteur est en concordance avec le compte administratif 2020 nonobstant la somme de 1194,58 € relative au transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire du syndicat intercommunal du collège de Coutras (SI = 591,48 € ; SF = 603,10 €) dissous au 31 décembre 2019 par arrêté préfectoral du 30 décembre 2019. (Cette somme sera intégrée à l'affectation de résultat 2020 pour l'exercice 2021) ;

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal.

**Délibération n° 2021/009 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

##### ➤ **INTEGRATION DES EXCEDENTS REÇUS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE COUTRAS DANS LES RESULTATS REPORTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 11 décembre 2019 portant dissolution au 31 décembre 2019 du Syndicat Intercommunal du Collège de Coutras,

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion 2020 avec l'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire du syndicat intercommunal du collège de Coutras,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'intégration des résultats reportés du syndicat intercommunal du collège de Coutras au résultat reporté du budget communal et modifie en conséquence manuellement le compte administratif 2020.

**Délibération n° 2021/010 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

➤ **AFFECTATION DE RESULTAT 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur David REDON, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Dépenses de l'exercice		- 385 543,46 €
Recettes de l'exercice		+ 531 013,36 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>excédent</b>	+ 145 469,90 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	+ 216 940,24 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>excédent</b>	+ 362 410,14 €

Auquel il faut rajouter le transfert ou l'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire du syndicat intercommunal du collège de Coutras dissous au 31/12/2019 par arrêté préfectoral du 30/12/2019

+ 603,10 €  
+ 363 013,24 €

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Dépenses de l'exercice		- 259 327,77 €
Recettes de l'exercice		+ 201 006,35 €
<b>Résultat de la section d'investissement de l'exercice</b>	<b>déficit</b>	- 58 321,42 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	déficit	- 32 201,18 €
		+ 591,48 €

Auquel il faut rajouter le transfert ou l'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire du syndicat intercommunal du collège de Coutras dissous au 31/12/2019 par arrêté préfectoral du 30/12/2019

<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>déficit</b>	- 89 931,12 €
Restes à réaliser en dépenses		- 8 208,00 €
Restes à réaliser en recettes		+ 0,00 €
<b>Résultat déficitaire d'investissement</b>		- 98 139,12 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		98 139,12 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire <b>R 002</b> du budget N+1)		264 874,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat approuve l'affectation de résultat 2020.

**Délibération n° 2021/011 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

➤ **ORIENTATION DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2021**

**Prévisionnel des travaux 2021 :**

**Sécurité incendie :** poteau incendie rue Peiresc et extincteurs pour la salle polyvalente et le hangar du service technique

**Cimetière :** jardin du souvenir et banc monument funéraire

**Salle polyvalente :** porte coulissante

**Eglise :** remplacement du mouton de la cloche et travaux de toiture (chapelle rayonnante, bras)

**Bâtiments communaux :** isolation des plafonds

**Mairie :** achat de 3 fauteuils – un massicot – une vitrine affichage pour l'extérieur, frais d'étude et de maîtrise d'ouvrage

**Ecole :** achat de couvertures, d'oreillers et de taies d'oreillers, jeux extérieurs pour la cour et achat d'un ordinateur ainsi que des frais d'étude pour la restructuration des pôles éducatifs

**Service technique :** achat d'une bétonnière

**Illuminations de Noël :** achat de décorations

**Voirie :** 2<sup>ème</sup> tranche de la route de Guérin (VC 118) ; travaux de canalisation des eaux pluviales de route de la Vergnotte (VC 121) ; aménagement de la rue Peiresc ; foyers vétustes au carrefour de Larrêt

Les dépenses et les recettes relatives aux travaux de rénovation et d'extension de la mairie seront inscrites sur le budget primitif 2022. L'emprunt concernant les travaux de voirie de la VC 13 sera fini de rembourser en juin 2021.

**D) TRAVAUX**

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE RECREATION AVEC DES JEUX EXTERIEURS ET ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'ECOLE DE LA MOUSQUETIERE DE PORCHERES – PROGRAMME 2021**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental subventionne les travaux divers et/ou équipement pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré.

Afin de financer ces achats, il propose donc de demander une subvention au taux maximal de 50 % pour une dépense plafonnée à 25 000 € HT majorée du Coefficient De Solidarité (CDS) de 1,14.

Le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

	<b>Travaux programmés</b>	Montant HT (€)	TVA (20 %)	Montant TTC (€)
MONTANT DES TRAVAUX	Ludosphères et ludobaskets	1 648.33	329.67	1 978.00
	Bancs	1 980.00	396.00	2 376.00
	Ordinateur + écran	589.17	117.83	707.00
	<b>TOTAL des travaux</b>	<b>4 217.50</b>	<b>843.50</b>	<b>5 061.00</b>
PLAN DE FINANCEMENT	Subvention Conseil Départemental (50%) plafonnée à 25 000 € + CDOS 1,14	2 403.98		2 403.98
	Prise en charge par la commune	1 813.52	843.50	2 657.02
	<b>TOTAL du financement</b>	<b>4 217.50</b>	<b>843.50</b>	<b>5 061.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de demander au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour ces travaux à hauteur de 50 % du montant HT plafonné à 25 000 € + majoration du coefficient de solidarité de 1,14 ;

- AUTORISE le maire à signer tous les documents utiles à la demande de subvention ;

- PRECISE que le financement complémentaire sera assuré par autofinancement et la somme sera inscrite au budget primitif de 2021.

**Délibération n° 2021/012 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE TOITURE DE L'EGLISE – PROGRAMME 2021**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental subventionne les travaux sur le patrimoine non protégé à savoir l'église.

Afin de financer ces travaux, il propose donc de demander une subvention au taux maximal de 25 % pour une dépense plafonnée à 120 000 € HT majorée du Coefficient De Solidarité (CDS) de 1,14.

Le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

	<b>Travaux programmés</b>	Montant HT (€)	TVA (20 %)	Montant TTC (€)
MONTANT DES TRAVAUX	Chantier abside église	10 861.60	2 172.32	13 033.92
	Chantier transept église Nord et Sud	6 493.36	1 298.67	7 792.03
	Chantier des sacristies de l'église	6 433.63	1 286.73	7 720.36
	<b>TOTAL des travaux</b>	<b>23 788.59</b>	<b>4 757.72</b>	<b>28 546.31</b>
PLAN DE FINANCEMENT	Subvention Conseil Départemental (25%) plafonnée à 120 000 € + CDOS	6 779.75		6 779.75
	Prise en charge par la commune	17 008.84	4 757.72	21 766.56
	<b>TOTAL du financement</b>	<b>23 788.59</b>	<b>4 757.72</b>	<b>28 546.31</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de demander au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour ces travaux à hauteur de 25 % du montant HT plafonné à 120 000 € + majoration du coefficient de solidarité de 1,14 ;

- AUTORISE le maire à signer tous les documents utiles à la demande de subvention ;

- PRECISE que le financement complémentaire sera assuré par autofinancement et la somme sera inscrite au budget primitif de 2021.

**Délibération n° 2021/013 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

➤ **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG AU TITRE DU 20 % DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET AUPRES DU SYNDICAT DE SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE**

Le maire propose au conseil municipal d'entreprendre les travaux suivants sur le réseau d'éclairage public en 2021 :

- renouvellement de 10 foyers vétustes (4 route de la Guyenne ; 2 route de la Double ; 2 route de l'Entre-Deux-Mers ; 2 route du Périgord).

Il indique que la mairie pourrait recevoir une aide financière du SDEEG et du SIE de Saint Philippe d'Aiguilhe et propose au conseil municipal de demander ces aides comme cela est indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

<b>Coût de l'opération</b>		Foyers vétustes
Montant HT		7 076.45 €
Direction travaux (6 % du HT)		424.59 €
Coordonnateur Hygiène et Sécurité (1 % du HT)		70.76 €
	<b>Total HT estimé</b>	<b>7 571.80 €</b>
Plan de financement (subventions)		
SDEEG (20% du montant HT hors M.O plafonné à 60 000 € HT.)		1 415.29 €
	<b>Participation de la commune au coût des travaux</b>	<b>6 156.51 €</b>
SIE de St Philippe d'Aiguilhe (60 % du montant HT)		4 245.87 €
SIE de St Philippe d'Aiguilhe (Direction travaux 6 %)		424.59 €
SIE de St Philippe d'Aiguilhe (Coordonnateur Hygiène -Sécurité 1 %)		70.76 €
	<b>Total subvention du SIE</b>	<b>4 741.22 €</b>
Reste à la charge de la commune		
		1 415.29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de demander l'aide financière, au titre du 20 % de l'éclairage public, auprès du Territoire Energie (ex. SDEEG) et de demander la subvention de 60 % au Syndicat de Saint Philippe d'Aiguilhe ainsi que la prise en charge de la maîtrise d'œuvre (7 % du HT),

- AUTORISE le maire à signer tous les documents utiles à la demande de subvention,

- PRECISE que le reste du financement sera assuré par autofinancement et que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif de 2021.

**Délibération n° 2021/014 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

➤ **VALIDATION DU NOUVEAU PROJET DE LA RUE PEIRESC**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils avaient validé le 02 décembre 2020 le 2<sup>ème</sup> projet d'aménagement de sécurité de la rue Peiresc qui avait été ensuite envoyé au Centre Routier Départemental de Libourne pour avis. Le 18 février 2021 le Centre Routier Départemental de Libourne a rendu sa conclusion est nous signale que le nombre d'écluses est excessif.

Une nouvelle étude a été demandée à Avi-Conseil qui a pris en compte les remarques du Centre Routier Départemental de Libourne (baisse du nombre d'écluses de 5 à 3).

Le maire propose au conseil municipal de valider le nouveau projet modifié de mars 2021 et d'annuler celui du 02 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider ce nouveau projet d'aménagement de sécurité de la rue Peiresc en remplacement de celui du 02 décembre 2020.

**Délibération n° 2021/015 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.**

**III) QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **COVID**

Le maire explique que la Cali a demandé un recensement des personnes âgées de plus de 75 ans pour la vaccination du Covid afin de mettre en place un bus qui passera dans les communes. Madame Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT s'est occupée de ce recensement et à ce jour 29 personnes se sont inscrites. Le vaccibus passera à Porchères, pour les personnes inscrites à la vaccination, les 30 et 31 mars 2021 pour la 1<sup>ère</sup> injection et les 27 et 28 avril 2021 pour la 2<sup>ème</sup> injection.

➤ **TROU DANS LES ROUTES**

Le maire signale au conseil municipal que l'entreprise Bouijaud, qui a été retenue pour le point à temps, est intervenue dernièrement mais n'a pas encore terminé. Elle interviendra prochainement.

➤ **POLLUTION DE L'ISLE**

Des paquets de mousse ont été aperçus sur la rivière Isle. Est-ce un signe de pollution ? La police de l'eau est intervenue et a effectué des prélèvements.

➤ **AGENDA DES ELUS**

Réunion avec le service urbanisme de la Cali : 02 avril 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.**